Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_031_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/031 Subventions 2026 aux associations de type solidarité

Madame Isabelle Lorand expose :

Les crédits ouverts aux associations de solidarité locale sont reconduits à hauteur de **7 700 €.** A noter aussi ici l'ouverture d'un crédit de 3 100 € pour subventionner les demandes encore non arrivées à ce jour et éventuellement des projets en cours d'année.

Il est proposé un montant de **2 000 €** pour les solidarités internationales et catastrophes (idem 2025).

Il est proposé au Conseil municipal de

- **se prononcer** sur l'attribution des subventions pour l'année 2026 aux associations de type solidarité,
- **ouvrir** la ligne de crédits suivante à affecter en cours d'année : 2 000 € pour faire face à des situations d'urgence : communes sinistrées, solidarités diverses et 3 100 € pour faire face à d'éventuelles nouvelles demandes associatives de solidarité locales,
- **voter** les montants individuels accordés aux différentes associations, pour l'année 2026, en se reportant aux tableaux récapitulatifs ci-annexés
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_031_1-DE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN